

**INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER**

1999

Audience publique

Tenue le mardi 9 mars 1999, à 10 heures,
au Tribunal international du droit de la mer, Hambourg,

Président Thomas A. Mensah

dans l'affaire M/V "SAIGA" (No.2)

(Saint- Vincent- et- les Grenadines c. la Guinée)

COMPTE RENDU

Non-corrigé

Présents :

Président	Thomas A. Mensah
Vice-Président	Rüdiger Wolfrum
Juges	Lihai Zhao
	Hugo Caminos
	Vicente Marotta Rangel
	Alexander Yankov
	Soji Yamamoto
	Choon-Ho Park
	Paul Bamela Engo
	L. Dolliver M. Nelson
	P. Chandrasekhara Rao
	Joseph Akl
	David Anderson
	Budislav Vukas
	Joseph Sinde Warioba
	Edward Arthur Laing
	Tullio Treves
	Mohamed Mouldi Marsit
	Gudmundur Eiriksson
	Tafsir Malick Ndiaye
Greffier	Gritakumar E. Chitty

Saint- Vincent- et- les- Grenadines est représentée par:

M. Carlyle Dougan Q.C. – Haut Commissaire de- Saint- Vincent-et-les Grenadines à Londres,

comme *agent*;

M. Carl Joseph, Procureur général et Ministre de la justice de Saint-Vincent-et-les Grenadines,

comme *conseils*;

M. Richard Plender Q.C., avocat, Londres, Royaume Uni,
M. Yérém Thiam, avocat, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Sénégal, Dakar, Sénégal,
M. Nicholas Howe, agent judiciaire, Howe & Co, Londres, Royaume Uni,

comme *avocats*;

La Guinée est représentée par:

M. Hartmut von Brevern, avocat, Röhreke, Boye, Remé & von Werder, Hambourg, Allemagne,

comme *agent*;

M. Maurice Zogbelémou Togba, Ministre de la justice de la Guinée
M. Rainer Lagoni, Professeur à l'Université de Hambourg et Directeur de l'Institut de droit maritime et du droit de la mer, Hambourg, Allemagne
M Nemankoumba Kouyate, Chargé d'affaires, Ambassade de la Guinée, Bonn, Allemagne
M. Mamadi Askia Camara, Directeur de la Division Législation et Réglementation douanières
M. Mamadou Saliou Diallo, Officier de l'Etat-major de l'Armée de mer

comme *conseils*.

1 **L'audience est ouverte à 10 heures.**

2 **M. le Président** (*interprétation*). – L'audience est reprise.

3 Monsieur Richard Plender, hier, avant que nous ne nous séparions, vous aviez
4 indiqué que vous en aviez terminé avec l'interrogation du capitaine Orlov. En est-il bien
5 ainsi ?

6 **M. Plender** (*interprétation*). - Monsieur le Président, j'ai encore une question à
7 poser au capitaine Orlov, si vous me le permettez. Ensuite, il sera disponible pour le contre-
8 interrogatoire.

9 **M. von Breven** (*interprétation*).- Monsieur le Président, avant que Me Richard
10 Plender ne continue, je voudrais quand même que vous sachiez que j'ai l'honneur de présenter
11 aujourd'hui deux autres membres de la Délégation de la République de Guinée, qui sont
12 placés à ma gauche. Il s'agit de M. Mamadi Askia Camara de la réglementation douanière,
13 ainsi que du Commandant Mamadou Diallo, officier de l'état-major de l'Armée de mer.

14 **M. le Président** (*interprétation*). - Je vous remercie, maître von Brevern. Je
15 souhaite la bienvenue à ces deux personnalités au Tribunal.

16 Peut-on faire entrer le capitaine Orlov ?

17 (*Le témoin est introduit dans le prétoire.*)

18 **M. le Président** (*interprétation*). - Capitaine Orlov, je vous rappelle que vous êtes
19 toujours assermenté en ce qui concerne votre témoignage et que le serment que vous avez
20 prononcé hier couvre également le témoignage que vous allez donner aujourd'hui.

21 **M. Plender** (*interprétation*). - Capitaine, est-ce que devant vous vous voyez une
22 copie d'un télex ?

23 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, c'est exact. Je vois cette copie.

24 **M. Plender** (*interprétation*). – Ce télex est du début du mois d'octobre. Il indique
25 le danger de chasseurs de pétroliers auquel vous avez fait allusion hier.

26 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Le 22 octobre, j'ai reçu ce télex indiquant la
27 distance minimale de la côte dans laquelle nous pouvions naviguer, à moins de 100 milles
28 marins de Conakry de la côte guinéenne, parce que, comme je l'ai déjà indiqué, il y avait la
29 possibilité d'attaques contre les pétroliers avitaillant les bateaux de pêche.

30 **M. Plender** (*interprétation*). – Je vous remercie, j'en ai terminé. Le contre-
31 interrogatoire peut commencer.

1 **M. le Président** (*interprétation*). - Maître von Brevern, souhaitez-vous mener le
2 contre-interrogatoire ? Si oui, vous pouvez le faire maintenant et vous pouvez le faire de là où
3 vous vous trouvez ou de la tribune.

4 **M. von Breven** (*interprétation*).- Merci, Monsieur le Président.

5 Capitaine Orlov, vous avez préparé une déposition dont j'ai un exemplaire devant
6 moi et dont vous avez un exemplaire devant vous. Ma question est la suivante : en préparant
7 cette déposition, disposiez-vous de documents, de journal de bord ou d'autres documents de
8 ce genre devant vous ?

9 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - A quels documents faites-vous allusion ? De
10 quel genre de documents s'agit-il ?

11 **M. von Breven** (*interprétation*).- Ma question est la suivante : cette déposition
12 que vous avez rédigée, est-ce que vous l'avez faite de mémoire ou bien est-ce que pour rédiger
13 cette déposition vous avez consulté des documents et, si oui, quels documents ?

14 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Bien entendu, j'avais avec moi les documents.
15 Lorsque j'ai quitté le bateau, j'ai fait des photocopies de tous ces documents que j'ai envoyés
16 et j'ai également préparé ainsi ma correspondance.

17 En ce qui concerne cette déposition, elle est fondée sur les documents que j'avais
18 pris du bateau.

19 **M. von Breven** (*interprétation*).- Capitaine Orlov, quand avez-vous rédigé cette
20 déposition et où ?

21 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Ce document, je l'ai rédigé chez moi et je l'ai
22 préparé à ce moment-là parce que je savais que je serais appelé par le Tribunal. Je suis arrivé
23 ici avec ce document pratiquement complet. Je l'ai signé hier.

24 **M. von Breven** (*interprétation*).- Est-ce que vous avez rédigé cette déposition en
25 langue anglaise ?

26 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui.

27 **M. von Breven** (*interprétation*).- Il n'y a donc pas d'original de cette déposition
28 en russe ?

29 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – L'original... Je n'ai pas rédigé cette déposition
30 en russe, il n'y a donc pas d'original en russe.

31 **M. von Breven** (*interprétation*).- Capitaine Orlov, votre employeur est la
32 compagnie Seascot, sise à Glasgow, et c'est le 3 août 1997 que vous avez signé votre
33 engagement avec cette compagnie. C'est exact ?

1 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Quelle était la date que vous avez indiquée ?

2 **M. von Breven** (*interprétation*).- Le 3 août.

3 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Effectivement, j'ai signé mon contrat et je suis
4 arrivé au bateau à Conakry, le 3 août.

5 **M. von Breven** (*interprétation*).- Lorsque vous êtes monté à bord du Saiga, avez-
6 vous reçu des instructions en ce qui concerne votre emploi sur le Saiga et si vous avez reçu de
7 telles instructions, de qui émanaient-elles ?

8 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je n'ai pas reçu d'instructions concrètes et
9 précises. J'ai parlé avec le capitaine qui m'a précédé et qui m'a remis le bateau. Nous avons
10 parlé de la position du bateau, de la situation du bateau, la cargaison. Le capitaine qui quittait
11 le navire m'a informé de tout ce qui intéresse le bateau et m'a donc donné des informations
12 concernant les affréteurs avec lesquels je devais être en contact, et également un exploitant
13 qui dirigeait les mouvements du bateau.

14 D'autre part, j'ai correspondu et j'ai parlé avec l'exploitant. Je lui ai envoyé des
15 messages et, par la suite, j'ai reçu plus d'informations quant aux opérations du bateau et, de
16 cette manière, j'ai été complètement informé.

17 **M. von Breven** (*interprétation*).- Vous parlez, d'une part, des affréteurs et,
18 d'autre part, de l'exploitant (*Charterer* et *Operator*). Pourriez-vous nous dire qui était
19 l'affréteur et qui était l'exploitant ?

20 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - C'était dans le cadre d'une Charte-partie que
21 fonctionnait le bateau et ce pour une période de deux ans. L'affréteur A.B.S. qui se trouve à
22 Genève et, en fait, il exploite directement le bateau.

23 En ce qui concerne le propriétaire du navire, c'est officiellement Tabona Shipping
24 Company Limited, c'est lui mon employeur et, du point de vue technique, c'est la compagnie
25 Seascot Shipmanagement Limited qui s'en occupe.

26 **M. von Breven** (*interprétation*).- La Charte-partie dont vous venez de parler,
27 l'avez-vous vue ? Vous avez dit qu'elle était valable pour deux ans ?

28 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - A Dakar, se trouve une agence des affréteurs
29 et, là, j'ai rencontré à maintes reprises M. Vervaet et bien entendu nous avons parlé des
30 programmes de travail du bateau, ce qu'il y avait à faire et également certaines informations
31 précédant mon recrutement à bord.

32 **M. von Breven** (*interprétation*).- Donc vous n'avez pas vu la Charte-partie ?

33 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – (hors micro)

1 **M. von Breven** (*interprétation*).- Ma question est : est-ce que vous avez vu qui
2 est l'affréteur compte tenu du contrat de charte partie ?

3 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Lorsque je suis arrivé sur le bateau, je n'ai pas
4 pu rencontrer de représentant de l'affréteur parce qu'il n'est pas venu sur le bateau.

5 **M. von Breven** (*interprétation*).- Excusez-moi d'insister, mais ce que j'aimerais
6 savoir, c'est si la compagnie qui vous envoyait les instructions A.B.S. de Genève, si je ne
7 m'abuse, pourrait ne pas être la même compagnie qui a affrété le bateau ?

8 Est-ce que vous savez ce qu'il en est et pouvez-vous nous dire qui était
9 l'affréteur ?

10 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – C'est la Compagnie Lemanica Shipping Group
11 Ltd qui a affrété le bateau.

12 **M. von Breven** (*interprétation*).- Est-il exact de dire que les instructions que vous
13 avez reçues venaient d'A.B.S. de Genève et donc n'émanaient pas directement de l'affréteur,
14 mais du propriétaire du bateau ?

15 Vous avez donc reçu les instructions, non pas de l'affréteur, mais du propriétaire
16 de la cargaison. C'est exact ?

17 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Pourriez-vous répéter votre question ?

18 **M. von Breven** (*interprétation*).- Vous nous avez dit que c'est Lemanica Shipping
19 Group Ltd qui est le propriétaire, mais vous nous avez dit que vous receviez des instructions
20 d'A.B.S. Est-ce que cela veut bien dire que c'est A.B.S. Genève qui vous envoyait des
21 instructions et qui était le propriétaire de la cargaison ?

22 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui. Toutes les instructions provenaient de
23 l'exploitant opérateur à Genève qui travaillait pour A.B.S. Genève.

24 **M. von Breven** (*interprétation*).- Autre thème : lorsque vous êtes monté à bord du
25 navire, est-ce que vous avez regardé ce qu'il en était des documents concernant le vaisseau, en
26 particulier des certificats ?

27 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Bien entendu, c'est une pratique habituelle
28 lorsque l'on reprend un navire des mains d'un autre capitaine : on vérifie tous les documents
29 qui se trouvent à bord, on regarde les rapports du Second sur l'état du bateau, etc.

30 **M. von Breven** (*interprétation*).- Est-ce que vous avez vu le certificat
31 d'immatriculation du vaisseau au cours de cette vérification des documents ?

32 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, je l'ai vu. Il était parmi d'autres documents
33 concernant le bateau.

1 **M. von Breven** (*interprétation*).- Est-ce que, en regardant ce certificat, vous vous
2 êtes rendu compte que la date d'expiration avait déjà été dépassée puisque cette date devait
3 être du 12 septembre 1997 ?

4 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je n'ai pas très bien compris.

5 Est-ce que vous voulez dire que lorsque je suis devenu capitaine du navire, le
6 certificat avait expiré ?

7 **M. von Breven** (*interprétation*).- Non. Vous êtes monté à bord, le 3 août. Ma
8 question était la suivante : est-ce que vous vous êtes rendu compte que le certificat
9 d'immatriculation provisoire expirait le 12 septembre 1997 ? Avez-vous informé quelqu'un de
10 cela ?

11 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne me souviens pas de la date d'expiration
12 du document. Je ne suis pas sûr qu'il expirait le 12 septembre 1997.

13 **M. von Breven** (*interprétation*).- Bon... Je dois accepter que vous ne vous
14 souveniez pas de la date précise, mais normalement, lorsque vous vérifiez les documents et
15 que vous regardez le certificat d'immatriculation, est-ce que vous regardez jusqu'à quelle date
16 ce certificat est valable ?

17 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Oui, bien sûr. Lorsque je vérifie les documents,
18 en général, je m'assure de la date d'expiration et, si je m'aperçois que l'expiration est très
19 proche, je notifie les affréteurs.

20 **M. von Breven** (*interprétation*).- Mais, dans ce cas particulier, vous ne vous
21 souvenez pas que la date d'expiration était assez proche ?

22 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne pense pas que la date d'expiration était le
23 12 septembre 1997 pour ce certificat et si ce certificat devait expirer à cette date, je dois vous
24 dire que je ne me souviens pas si peut-être j'en ai parlé avec le propriétaire du navire et
25 probablement avait-il l'intention de renouveler ce document, mais je ne peux pas vous dire ce
26 qu'il en est exactement. La seule chose que je puis vous dire avec certitude, c'est qu'à partir du
27 moment où je reprends un navire en tant que capitaine, et si je m'aperçois qu'un document
28 arrive à expiration très prochainement, je notifie le propriétaire et autres personnes
29 concernées et intéressées.

30 **M. von Breven** (*interprétation*).- La question d'affrètement : dans votre
31 déposition, vous mentionnez les affréteurs en différents endroits.

32 Qu'entendiez-vous? A qui pensiez-vous quand vous parliez des affréteurs ? Est-ce
33 que vous vouliez dire A.B.S. Genève?

1 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – C'est exact, je vous ai déjà dit que j'étais en
2 contact direct avec un opérateur, un exploitant de Genève.

3 **M. von Breven** (*interprétation*).- Question sur un autre point, Capitaine Orlov.
4 Vous avez quitté le port de Dakar le 24 octobre et vous avez expliqué que lorsque vous vous
5 trouviez en haute mer, normalement, vous ne battiez pas de pavillon.

6 Ma question est la suivante : lorsque vous avez quitté le port de Dakar, battiez-
7 vous pavillon et quels étaient vos ordres, vos instructions en ce qui concerne ce pavillon au
8 moment où vous avez quitté le port de Dakar ?

9 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Normalement, la règle sur les anciens bateaux
10 soviétiques, est de hisser le drapeau national, d'hisser le pavillon du bateau lorsqu'on entre
11 dans un port et lorsqu'on quitte la mer territoriale, les eaux territoriales, nous enlevons le
12 drapeau du pays hôte que nous avons hissé auparavant.

13 En général, nous ne battons pas notre pavillon et d'ailleurs il n'y a pas d'obligation
14 de le faire en haute mer.

15 **M. von Breven** (*interprétation*).- Vous avez dit que c'était votre pratique
16 habituelle dans la marine soviétique, mais maintenant, vous êtes capitaine dans une
17 compagnie écossaise : Seascot.

18 Y a-t-il une règle dans cette compagnie selon laquelle on ne hisse pas le pavillon,
19 on ne bat pas le pavillon en haute mer, ou est-ce une décision que vous avez prise vous-
20 même, sans qu'il y ait de règle ?

21 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je n'avais pas d'instruction de la compagnie
22 dans ce domaine et, d'ailleurs, il n'y a aucun ouvrage, aucun manuel comportant une
23 instruction quelconque dans ce sens. Et dans les documents du navire, il n'y avait rien non
24 plus qui aurait indiqué que nous soyons tenus de hisser le pavillon.

25 **M. von Breven** (*interprétation*).- Lors d'engagements antérieurs par Seascot,
26 lorsque vous étiez à bord d'autres navires, est-ce que vous procédiez de la même façon avec le
27 pavillon ?

28 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – La compagnie Seascot, c'était mon premier
29 contrat et mon premier navire chez Seascot. Si vous voulez parler de mes activités à bord
30 d'autres navires d'autres compagnies, j'ai procédé de la même manière.

31 **M. von Breven** (*interprétation*).- Autre point. Comment votre passerelle était-elle
32 organisée de jour et de nuit ? Qui était sur la passerelle ? Quels étaient les grades sur la
33 passerelle ?

1 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Nous avons des officiers de navigation. Il y
2 avait le capitaine, le premier-lieutenant, le second-lieutenant et une personne qui était cadet à
3 l'académie de marine et le quart était effectué de zéro heure à 4 heures et de 12 à 16 heures. Je
4 répète :

5 Le premier lieutenant était de quart de 4 heures à 8 heures et de 16 heures à
6 20 heures.

7 Le second lieutenant était de quart de zéro heure à 4 heures et de 12 heures à
8 16 heures.

9 Le cadet, qui était sous mon contrôle, était de quart de 8 heures à 12 heures et de
10 20 heures à zéro heure. Mais essentiellement, il était de quart de 20 heures à zéro heures et le
11 quart du matin... il travaillait essentiellement sur le pont. Lorsque j'avais besoin de lui, je
12 l'appelais.

13 **M. von Breven** (*interprétation*).- Donc vous-même, vous étiez aussi de quart de
14 8 heures à 12 heures et de 20 heures à 24 heures ?

15 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, pratiquement. On ne peut pas dire qu'il en
16 était toujours ainsi de 8 heures à minuit, que j'étais sur la passerelle. Mais lorsque la situation
17 était normale, je pouvais m'occuper de mes propres affaires et le cadet était sur la passerelle, il
18 avait toutes les instructions. S'il ne comprenait pas quelque chose, s'il avait un problème, il
19 m'appelait immédiatement.

20 **M. von Breven** (*interprétation*).- Les entrées dans le journal de bord, est-ce
21 qu'elles étaient effectuées à la fin d'un quart par l'officier concerné ? Lorsque c'était vous et le
22 cadet qui étiez de quart, qui faisait les entrées dans ce livre de bord ?

23 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Les entrées étaient essentiellement faites par le
24 cadet et il signait. Lorsque j'étais présent, c'est moi qui signais. Mais dans tous les cas, je
25 contrôlais le livre de bord et le signais.

26 **M. von Breven** (*interprétation*).- Pouvez-vous nous dire si, durant les trois jours
27 entre les 26, 27 et 28... vous vous souvenez que c'est le 28 octobre 1997 qu'il y a eu
28 l'arraisonnement, pendant ces trois journées, vous avez le livre de bord sous les yeux, y a-t-il
29 une entrée que vous avez effectuée vous-même et, si tel est le cas, quelle date et quelle
30 heure ?

31 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Il y a la signature du cadet ici et du premier
32 lieutenant.

1 Sur les trois dernières pages, ma signature ne figure pas. Je peux l'expliquer par le
2 fait que, à ce moment-là, il y avait beaucoup de chalutiers et nous ne cessions de nous
3 déplacer, d'avitailer et de passer les cargaisons.

4 **M. von Breven** (*interprétation*).- Pouvez-vous expliquer l'entrée du 28 octobre ?
5 Nous avons trouvé, à droite, à 4 heures, il y a une signature de l'officier de quart. Qui était-ce
6 à 4 heures, le 28 octobre au matin ?

7 Monsieur Stanislas, c'était l'officier de quart, c'est ce que l'on voit, et la signature.

8 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – De zéro à 4 heures, c'était le second lieutenant
9 qui était de quart.

10 **M. von Breven** (*interprétation*).- C'est lui qui a signé à 4 heures ?

11 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, à 4 heures c'est la signature du second
12 lieutenant.

13 **M. von Breven** (*interprétation*).- L'entrée suivante est à 8 heures. Qui a signé ?

14 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – C'est la signature du premier-lieutenant.

15 **M. von Breven** (*interprétation*).- C'était le quart signé par le premier-lieutenant,
16 donc c'était en fait votre propre quart qui aurait dû avoir lieu là puisque vous avez dit que
17 votre quart était de 8 heures à 12 heures et, là, vous avez changé cet arrangement.

18 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Peut-être. Je vous ai dit que j'étais de quart de
19 8 à 12 heures et de 16 à 20 heures.

20 **M. von Breven** (*interprétation*).- Non, de 20 heures à 24 heures.

21 **L'interprète**. – Le capitaine Orlov a dit que normalement il était de quart durant
22 ces périodes.

23 **M. von Breven** (*interprétation*).- Le 28 octobre, le quart de minuit à 4 heures,
24 vous avez indiqué que c'était le second-lieutenant qui était de quart. C'étaient les quatre
25 premières heures de la matinée. Où étiez-vous à ce moment-là ? Est-ce que vous étiez
26 endormi ?

27 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – J'étais dans ma cabine à ce moment et je me
28 reposais.

29 **M. von Breven** (*interprétation*).- Est-ce que vous vous souvenez à quel moment
30 vous vous êtes réveillé ? C'était l'heure du déjeuner ?

31 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – En règle générale, je me levais à 6 heures 30,
32 au plus tard à 7 heures.

1 **M. von Breven** (*interprétation*).- Reconnaissez-vous que toutes les entrées
2 signées à 4 heures, le 28 octobre, par le deuxième-lieutenant, ont été effectuées par le second-
3 lieutenant ?

4 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, le deuxième-lieutenant était de quart et
5 c'est de sa signature qu'il s'agit.

6 **M. von Breven** (*interprétation*).- Dernière question de ma part : comment
7 communiquez-vous de votre navire à d'autres navires ? Si j'ai bien compris, vous
8 communiquez avec des bateaux de pêche. Quels moyens de communication utilisiez-vous ?

9 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je souhaiterais comprendre la question.

10 Est-ce que cela concerne uniquement les chalutiers ou d'autres navires ?

11 **M. von Breven** (*interprétation*).- Tous les navires.

12 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Sur la passerelle, nous avons des équipements
13 de navigation, nous avons deux terminaux à courte fréquence. Ils étaient branchés sur les
14 16 canaux et il y avait aussi un branchement sur certains canaux dont nous savions que c'était
15 ce que les pêcheurs chinois ou autres utilisaient, donc nous utilisions leurs canaux.

16 Mis à part cela, on utilise les ondes courtes, radio ondes courtes pour les
17 communications longue distance avec les pêcheurs de cette région.

18 **M. von Breven** (*interprétation*).- Lors de votre quart et du quart du cadet, est-ce
19 que parfois vous aviez d'autres occupations ? Et lorsque le quart était effectué par le cadet,
20 était-il alors la seule personne à utiliser ces canaux ? Est-ce qu'il écoutait le canal 16 et est-ce
21 qu'en même temps il communiquait avec les bateaux de pêche ou est-ce que vous aviez
22 quelqu'un d'autre en plus pour écouter le canal 16 ?

23 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – En règle générale, je lui donnais des
24 instructions et, lorsque quelqu'un nous appelait sur le canal 16, il m'appelait. J'allais sur la
25 passerelle et c'est moi-même qui me lançait dans la négociation.

26 **M. von Breven** (*interprétation*).- Merci. Ce sont les questions au témoin et M. le
27 Professeur Lagoni, si vous le permettez, voudrait poser d'autres questions.

28 **M. le Prof. Lagoni** (*interprétation*) - M. le Président, MM. les membres du
29 Tribunal, c'est la première fois que je comparais devant ce Tribunal. Permettez-moi de vous
30 assurer que je m'en sens très honoré et, en particulier en l'espèce, cette affaire étant
31 éminemment importante pour le pays dont je suis conseiller, et également importante pour le
32 développement du nouveau droit de la mer.

1 M. le Président, Messieurs les Juges, je procède avec le contre-interrogatoire du
2 capitaine Orlov.

3 M. le capitaine Orlov, d'après la déposition que vous avez soumise, au point 6 de
4 votre déposition, vous avez indiqué qu'il ne serait peut-être pas sûr d'approvisionner des
5 navires au large des côtes guinéennes.

6 Qu'est-ce que vous entendiez par "pas sûr" ?

7 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Comme je l'ai déjà indiqué, j'avais reçu une
8 information de l'affréteur selon laquelle, il s'agissait d'un téléx, concernant la zone Guinée
9 Conakry qui était risqué. J'avais entendu dire qu'il y avait eu un incident impliquant le
10 pétrolier Alpha 1 qui avait essuyé des coups de feu.

11 **M. le Prof. Lagoni** (*interprétation*) - Qui vous avez informé de cet incident
12 Alpha 1 ?

13 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – M. Lee, qui était interprète et qui naviguait sur
14 le pétrolier Alpha 1, et dans la communication avec les pêcheurs chinois et le capitaine de
15 l'Alpha 1.

16 **M. le Prof. Lagoni** (*interprétation*) - Est-ce-que votre affréteur ou A.B.S.,
17 l'exploitant, vous a informé des actions entreprises par la Guinée contre les pétroliers
18 avitaillant au large des côtes?

19 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – je n'ai reçu qu'un téléx, que des
20 communications par téléx et si vous le souhaitez, je peux le lire, concernant la position des
21 navires de cette zone et à quelles distances de la ligne côtière on devait se trouver.

22 **M. le Prof. Lagoni** (*interprétation*) - M. Richard Plender vous a montré le téléx
23 du 27 octobre 1997 à 18 heures 40. *C'est l'annexe 16 du mémoire page 251.*

24 *Ce téléx indique : « Les autorités portuaires de Conakry envoient des vedettes, je*
25 *répète, vedettes, ce soir et nous vous indiquons que la position sus-indiquée est risquée ».*

26 Il poursuit ultérieurement : *« Surveillez tout navire pouvant arriver rapidement, à*
27 *toute vitesse ».*

28 Est-ce que vous vous attendiez à être attaqués par des vedettes officielles des
29 autorités guinéennes ?

30 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Puis-je revoir ce téléx ? Je me souviens de la
31 teneur générale de ce téléx, mais j'aimerais bien le voir juste maintenant.

1 Dans ce téléx, il est fait mention de bateaux de la Marine et des navires portuaires,
2 tel que cela avait été indiqué par M. Lee. Lorsque l'Alpha I a essuyé des coups de feu, M. Lee
3 m'avait dit qu'il se pouvait que des représentants officiels guinéens participent à l'attaque.

4 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-ce que j'ai bien compris, lorsqu'il est
5 indiqué : « *Cette zone est risquée étant donné que des patrouilleurs des autorités guinéennes*
6 *y circulent* ».

7 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Ce que j'avais à l'esprit, c'est que la zone de
8 l'Afrique occidentale, la zone côtière était globalement risquée en raison de la piraterie, et,
9 également, comme cela était indiqué par M. Lee, du fait qu'il se pouvait que l'Alpha 1 ait été
10 attaqué par des autorités guinéennes. A ce moment-là, j'avais peur des deux : j'avais peur des
11 pirates aussi bien que des représentants des autorités guinéennes.

12 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Capitaine Orlov, en reprenant ce téléx, le téléx
13 ne parle en aucun lieu de pirates. Il est fait mention de patrouilleurs, de vedettes rapides de la
14 Marine. Avez-vous eu quelque expérience que ce soit avec des pirates dans les eaux d'Afrique
15 occidentale ?

16 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Nous avons des instructions indiquant qu'il y a
17 des zones où la piraterie joue un rôle important et il est fait mention de l'Afrique occidentale,
18 du Brésil et de l'Asie du sud-est. On connaît des circonstances où des pirates attaquent dans
19 ces régions. Cela se produit avec une plus grande fréquence dans ces régions.

20 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-ce que vous considérez les mesures prises
21 par des militaires contre des équipages étrangers comme de la piraterie ?

22 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je n'ai pas de qualificatif dans ce cas
23 particulier. Il n'y a pas eu d'avertissement. Il n'y a pas eu de signaux. Il n'y a pas eu d'appel de
24 la part de ces vedettes. J'ai une certaine expérience, j'ai travaillé sur des navires. J'ai été, par
25 exemple, en Italie et nous avons été contactés sur le canal 16 par les autorités et nous avons
26 donné des informations, toutes les informations demandées. Mais dans ce cas particulier, il
27 n'y a pas eu d'avertissement, il n'y a pas eu de mise en garde, il n'y a rien eu.

28 L'impression que j'en ai retirée. Je n'ai compris que c'était la marine guinéenne
29 que lorsque je les ai rencontrés de visu.

30 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Si j'ai bien compris, vous affirmez que vous
31 n'avez jamais eu d'expérience personnelle avec des pirates pendant la période où vous avez
32 travaillé dans les eaux de l'Afrique occidentale ?

33 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je n'ai pas fait de telles expériences.

1 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-ce que vous avez vu des bateaux pirates ?

2 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Les bateaux pirates, ce peut être n'importe
3 quoi, cela peut être tous types de bateaux qui attaquent des navires sans avertissement, sans
4 prendre contact, sans notification.

5 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-ce qu'un navire de la Marine peut être
6 également un navire pirate ?

7 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Dans ces zones, cela n'est pas exclu. Dans les
8 régions que j'ai mentionnées : l'Afrique occidentale, le Brésil et l'Asie du sud-est.

9 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Capitaine Orlov, nous avons vu ce matin le
10 télex du 22 octobre 1997 envoyé à 16 heures 48. Monsieur Richard Plender vous l'avez vu ?

11 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Ce télex a été envoyé le 22 octobre et je l'ai
12 reçu avant que nous ne quittions Dakar. On nous a indiqué qu'il y avait des personnes qui
13 chassaient des avitailleurs en gasoil.

14 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Pouvez-vous nous expliquer ce que cela
15 signifie ces chasseurs d'avitailleurs ?

16 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – En me fondant sur ce texte, j'ai pensé qu'une
17 attaque de pirates n'était pas exclue.

18 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Les pirates qui sont à la chasse d'avitailleurs
19 en gasoil, comment cela se peut-il ?

20 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Voulez-vous répéter votre question ?

21 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-ce que des pirates sont à la chasse du
22 gasoil ? Comment est-ce qu'ils peuvent procéder ? Qu'est-ce qu'ils font du gasoil ?

23 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne peux pas vous dire qu'il s'agit d'une
24 pratique systématique de se mettre en chasse de pétroliers, mais on m'a donné une information
25 et il s'agissait d'une affaire concrète. Il y avait une attaque possible qui s'annonçait.

26 Lorsque j'ai entendu parler de chasseurs d'avitailleurs, j'ai pensé que cela pouvait
27 être des pirates.

28 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Vous n'avez pas pensé que ces bateaux pirates
29 qui étaient à la chasse du gasoil pouvaient être également des bateaux des autorités de l'Etat
30 côtier ?

31 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne peux pas dire ce qu'il en est exactement
32 et décrire exactement. Ma déposition se fonde sur l'expérience dans mon travail et, en
33 reprenant les informations que j'avais entendues à Dakar.

1 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – A.B.S., l'opérateur à Genève, c'est lui qui
2 vous a envoyé ce télex n'est-ce pas ?

3 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - C'est exact, cette information m'a été envoyée,
4 effectivement.

5 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Un autre point que je voudrais évoquer. Avez-
6 vous eu d'autres contacts avec des bâtiments aux fins de leur avitaillement dans la zone
7 économique exclusive de la Guinée, après avoir avitaillé les trois bateaux : Guiseppe Primo,
8 Kriti et Eleni G ?

9 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Quelle est exactement votre question ?

10 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – J'ai demandé si, Poseidon 1, Kritti, Salvatore
11 Prima, Poseidon 3, est-ce que vous vous souvenez de ces noms de chalutiers, de bateaux de
12 pêche ?

13 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Non, je ne me souviens pas de tous ces noms.
14 Le bateau Trebba, oui. Peut-être qu'il y en avait d'autres, mais je ne peux pas vous le dire
15 précisément parce que je ne m'en souviens pas.

16 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que vous vous souvenez d'une
17 conversation par radio que vous avez eue avec le Poseidon 1 ? Je vais vous lire : "*Poseidon 1,*
18 *Poseidon 1, Saiga. Saiga, c'est Poseidon 1, contactez-nous demain à 8 heures, 8 heures zéro.*
19 *Demain, je vous rappellerai à 8 heures, 8 heures, 8.0, 8.0, je vous rappellerai demain. Ok,*
20 *d'accord... d'accord...*"

21 Et vous avez confirmé et noté que : "*Je n'avancerai pas de 100 milles de la côte*",
22 c'est-à-dire que vous devez aller à la position 9° 05' Nord et longitude 16° 115' Ouest "*car*
23 *j'ai des ordres de mes affréteurs de ne pas m'approcher et de rester au-dehors des 100 milles*
24 *marins de la côte.*"

25 Est-ce que cette conversation entre le Saiga et le Poseidon 1 a bien eu lieu ?

26 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - C'est possible. Je ne me souviens pas
27 effectivement de cette conversation, mais il se peut que j'ai eu cette conversation avec le
28 Poseidon et peut-être que ceci reflète notre conversation.

29 Dans cette région, l'avitaillement de bateaux de pêche faisait que très souvent on
30 avitaillait un bateau puis, quand on avait terminé, l'affréteur nous envoyait une instruction
31 pour que nous nous rendions à une autre endroit, soit pour attendre les ordres, soit pour
32 avitailler.

1 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Ceci est une transcription d'une conversation
2 par radio qui se trouve dans l'annexe de la Réplique, annexe 9 de la Réplique.

3 Monsieur le Président, puis-je demander à Me Richard Plender de projeter la carte
4 qu'il avait projetée hier ?

5 (*projection d'une carte.*)

6 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Je vous remercie.

7 Pourriez-vous indiquer *grosso modo* sur la carte où se trouve la position
8 9° 50' Nord et 16° 15' Ouest de longitude ?

9 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Pouvez-vous répéter la question ?

10 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Pourriez-vous *grosso modo* nous indiquer
11 cette position de 9° 50' Nord et 16 15' Ouest de longitude ? Vous pourriez nous indiquer cela
12 sur cette carte ? Est-ce que cela se trouve dans la zone économique exclusive de la Guinée ou
13 non ?

14 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, cette position est dans la zone
15 économique exclusive.

16 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Votre point de rencontre, là où le point de
17 rencontre 9° 00' Nord et 15° 00' Ouest, où l'on vous a ordonné de vous rendre, c'est-à-dire
18 que cette position se trouve juste en deçà de la délimitation Sierra Leone. Est-ce que vous
19 pourriez indiquer cette position sur la carte ? Qui attendiez-vous là lorsque vous vous trouviez
20 à cette nouvelle position, juste au sud de la délimitation de la zone de la Sierra Leone ? Qui
21 attendiez-vous là ?

22 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Comme je l'ai déjà indiqué, nous dérivions et
23 nous attendions des instructions, des ordres de notre affréteur.

24 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Vous avez avitaillé le Poseidon 1, c'est cela ?

25 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne me souviens pas exactement. Il est fort
26 probable que nous n'ayons pas avitaillé le Poseidon 1.

27 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – D'où devaient venir les bateaux que vous étiez
28 censé avitailler en gasoil ?

29 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – A quel bateau pensez-vous ?

30 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Je pense à d'autres bateaux battant pavillon
31 grec, pavillon italien, comme le Salvadore Prima, Trebba, Poseidon 1, avec lesquels vous
32 aviez eu des contacts et qui attendaient au sud de la démarcation.

1 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Il se peut que j'ai été en contact avec ces
2 bateaux, mais quoi qu'il en soit, les ordres de mon affréteur qui m'étaient parvenus
3 m'indiquaient que je ne devais pas m'approcher trop de la côte, donc de toujours rester à au
4 moins 100 milles marins de la côte. Et ensuite, j'ai reçu un message de mes affréteurs pour me
5 rendre à 9° Nord de latitude. Là, je dérivais et j'attendais les ordres suivants.

6 Où se trouvaient les chalutiers, les bateaux de pêche à ce moment-là ? Je ne le sais
7 pas du tout. Ils pouvaient se trouver n'importe où.

8 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Ce nouveau point de rencontre, juste au sud de
9 la frontière de délimitation, est-ce que c'était considéré comme sûr, que l'on ne risquait rien
10 là ?

11 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, peut-être. Compte tenu des ordres de
12 l'affréteur de me rendre à ce point de rencontre, c'est peut-être ce qui explique ces ordres. En
13 ce qui concerne les télex que j'ai reçus, il est dit dans ces télex que, d'une manière générale, il
14 se trouve des bateaux de pêche grecs et qu'il faut avitailler ces bateaux.

15 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Ils venaient de la zone économique exclusive
16 de la Guinée, n'est-ce pas ?

17 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Vous parlez des bateaux de pêche ?

18 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Oui.

19 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Naturellement, il s'agit des bateaux de pêche,
20 mais ils pouvaient venir de n'importe quelle direction.

21 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Autre point que je voudrais évoquer.

22 Vous voyez les points indiqués, 7 tout en haut, 8 et 9 sur la carte qui est projetée
23 là. Est-ce que vous pourriez nous les indiquer sur la carte ? Ces points sont-ils correctement
24 placés sur la carte ?

25 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, ils sont corrects et, dans le journal de
26 bord, il y a une entrée qui correspond à cela.

27 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Le 27 octobre, 20 heures (point 7). Le point 8
28 correspond à minuit, le 27 octobre, et le point 9 correspond à 4 heures du matin, le 28 octobre.
29 C'est exact, n'est-ce pas ?

30 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Pourriez-vous répéter les points 7, 8 et 9 ?

31 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Ces points représentent les positions
32 géographiques du Saiga à la date du 27 octobre à 20 heures. Le point 8, à minuit du même
33 jour et le point 9, c'était sa position à 4 heures du matin le 28 octobre.

1 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Le point 7 à 20 heures, le 27 octobre. Le
2 point 9 à minuit, le 27 octobre...

3 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Qu'en est-il en vous fondant sur votre journal
4 de bord ?

5 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Le 27 octobre à minuit, nos coordonnées
6 étaient : 9° 27' et 15°, ce qui signifie que nous étions au-dessus du point 9, plus haut que le
7 point 9.

8 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Vous pouvez l'indiquer ?

9 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – A minuit, et conformément au journal de bord,
10 le navire se trouvait à la position 8.

11 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Cela, c'est à 24 heures. Et à 4 heures du matin
12 alors ?

13 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Sur la carte, ce point se trouve sur la carte,
14 c'est 9° 27', 15° 26'.

15 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Et à 4 heures du matin ?

16 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – A 4 heures du matin, le 28 octobre, le bateau
17 se trouvait ici.

18 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Je vous remercie, Capitaine.

19 Capitaine, vous aviez donc ces trois positions géographiques, qui correspondent à
20 20 heures, 24 heures, minuit donc et 4 heures du matin.

21 Est-ce que vous pourriez nous dire quelle était la vitesse à laquelle se déplaçait le
22 Saiga, compte tenu de ces trois positions géographiques et de l'heure ?

23 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – En mesurant la distance sur la carte, il est
24 possible de déterminer la vitesse du bateau.

25 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-ce qu'à ce moment-là ce sera bien la
26 vitesse réelle, la vitesse au-dessus du fond et la vitesse réelle, et cela inclut également les
27 courants n'est-ce pas ?

28 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Il va de soi que, dans cette zone, il y a des
29 courants. La vitesse mesurée au fond doit prendre en compte ces courants.

30 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Comment est-ce que vous mesuriez les
31 coordonnées de vos positions sur le Saiga ? Quels étaient les moyens que vous utilisiez pour
32 relever vos positions ?

1 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Dans cette zone, alors que nous sommes assez
2 loin de la côte, nous utilisons le GPS, système de satellite global.

3 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – De quoi s'agit-il exactement ?

4 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Ce système a des défauts naturellement, mais il
5 est suffisant pour déterminer la position exacte ou plus ou moins exacte d'un bateau en mer.

6 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Dans votre déposition, vous avez dit que vous
7 aviez franchi la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone à environ 3 heures 45 du matin, le
8 28 octobre. Est-ce que vous savez exactement où se trouve cette frontière, cette ligne de
9 démarcation ?

10 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Cette ligne de démarcation, cette n'était pas
11 indiquée sur la carte, ce qui veut dire que je ne savais pas où elle se trouvait.

12 En fait, je n'ai appris où se trouvait cette frontière que lorsqu'on me l'a montrée
13 lors du premier procès où j'ai rencontré des douaniers à Conakry ; les officiers de la Marine
14 m'ont montré la carte et m'ont montré cette ligne de démarcation, cette frontière et, en me
15 fondant sur cette carte, j'ai pu déterminer approximativement le point de franchissement de
16 cette frontière.

17 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – A quelle heure ? Vous nous avez donné,
18 ultérieurement seulement, l'heure à laquelle vous avez probablement franchi cette ligne de
19 démarcation, cette frontière. C'est bien cela ?

20 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui. En ce qui concerne cette frontière et ce
21 point, cela ne se retrouvait pas dans le journal de bord. Ce qui veut dire que, sur le moment, je
22 ne pouvais pas... c'est-à-dire qu'à l'époque, au moment où nous avons franchi la ligne de
23 démarcation, je ne pouvais pas le savoir. Donc, cela a été dit après.

24 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Pouvez-vous nous indiquer les entrées dans le
25 journal de bord qui indiquent les positions ? Parce qu'on indique le degré, les minutes :
26 9° 2',7 ? Qu'est-ce que cela veut dire ce 7 ? Est-ce 7 secondes ? ou sept dixième.

27 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Qu'est-ce qui est intéressant pour vous ? Les
28 coordonnées, la vitesse ou la position exacte ?

29 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Si nous regardons les entrées des coordonnées
30 géographiques dans le journal de bord, ces coordonnées sont en général indiquées en degrés,
31 en minutes et en secondes.

1 En ce qui concerne vos entrées, elles sont en degrés, en minutes, puis une virgule
2 suivie d'un chiffre : 6 ou 7. Cette virgule, est-ce que cela représente des secondes ou bien est-
3 ce que ce sont des fractions de 10 ?

4 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Par exemple, le 27 octobre, 10° 32' et après la
5 virgule...

6 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-ce la seconde ?

7 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Après la virgule, ce sont des 10^{ème} de minutes.

8 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Merci.

9 Autre point que je voudrais évoquer.

10 Au point 11 de votre déposition, vous dites que vous vous souvenez d'un bruit
11 bizarre lorsque les vedettes se sont approchées de votre bâtiment. Qu'est-ce que cela veut
12 dire ? Qu'est-ce qu'un drôle de bruit ?

13 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – C'était comme s'il s'agissait de bruits de
14 battement et je ne comprenais pas ce que c'était.

15 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – C'étaient des battements, comme si des gens
16 battaient des mains ?

17 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je crois que l'interprétation du mot "battement"
18 n'était pas exacte. En fait, j'ai entendu un bruit de claquement et, au début, je ne savais
19 absolument pas d'où cela venait et ce que c'était comme bruit.

20 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Etiez-vous seul ? Où étiez-vous au moment
21 où vous avez entendu ces bruits bizarres de battement ou de claquement ?

22 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je me trouvais avec l'officier radio à ce
23 moment-là. Je ne peux vous dire l'heure exacte, mais à ce moment précis, il était sur la
24 passerelle.

25 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-ce que les deux patrouilleurs avaient des
26 numéros ou des marques sur leur coque ?

27 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne m'en souviens pas.

28 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Avez-vous vu si les vedettes avaient hissé un
29 pavillon ?

30 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne peux vous le dire exactement. En ce qui
31 concerne le pavillon, je ne m'en souviens pas. Je n'ai pas remarqué car on tirait des coups de
32 feu sur mon navire.

1 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Vous ne pouvez exclure le fait qu'ils avaient
2 des pavillons hissés ?

3 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Certes, il est fort probable qu'ils aient hissé des
4 pavillons.

5 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Quelles sont les autres marques qu'avaient ces
6 vedettes ?

7 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne me souviens pas des pavillons eux-
8 mêmes et des types de pavillon. Je ne suis pas en mesure de le dire.

9 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Quelle était la couleur de la coque de ces
10 vedettes, pas les navires ?

11 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Lorsqu'ils se sont approchés, nous avons
12 remarqué qu'ils étaient peints en gris sur la coque.

13 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Vous avez indiqué également dans votre
14 déclaration que vous avez vu des soldats à bord de ces vedettes. Comment est-ce que vous
15 avez découvert qu'il s'agissait de soldats ?

16 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Lorsque les vedettes se sont approchées à un ou
17 deux milles, on pouvait voir, par les jumelles, qu'il y avait des personnes armées avec des
18 mitraillettes. Ils avaient des uniformes militaires.

19 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Vous avez indiqué, au point 10 de votre
20 déclaration, que vous avez vu sur le radar deux cibles à 11,5 milles. Quel type de radar
21 utilisez-vous ?

22 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Est-ce que je dois vous expliquer quelle est la
23 distance qui devait être indiquée sur le radar ? Je ne comprends pas votre question.

24 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-ce que c'est le radar habituel que vous
25 utilisez sur le Saiga ?

26 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui. C'était un radar de navigation traditionnel.

27 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Quelle est la portée de ce radar ?

28 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Un maximum de 48 milles. Ceci est indiqué
29 dans la documentation technique.

30 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-ce que vous n'avez vu que les cibles
31 approchaient uniquement quand elles étaient à 11,5 milles ?

32 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Pendant la nuit du 27 au 28 et à proche
33 distance, il y avait quelques chalutiers. Les lieutenants essayaient de voir si ceux-ci

1 s'approchaient de nous ou non. Le matin, lorsque j'ai pris mon quart, j'ai vu de nouveaux
2 objets sur l'écran radar.

3 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Qui vous avait précédé au quart, sur la
4 passerelle ?

5 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Le premier-lieutenant, de 4 heures à 8 heures.

6 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Et lui n'a pas vu, il n'a pas regardé le radar,
7 sinon il aurait vu les objets qui s'approchaient, il les aurait vus plus tôt. Est-ce que vous êtes
8 d'accord ?

9 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Non, je ne suis pas d'accord. A ce moment, très
10 probablement, le radar était réglé sur 12 milles, c'était la distance maximum. La portée
11 maximum était de 12 milles. Il n'a pas réglé le radar sur une autre distance.

12 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Donc vous pouvez vous régler sur différentes
13 distances sur le radar. Pouvez-vous indiquer ces distances ?

14 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Bien sûr. Le radar a des échelles de distance
15 variable, le maximum est 48, 24, 12 milles. C'est donc... Il y a aussi 2 milles et moins sur
16 cette échelle.

17 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Vous avez indiqué que vous supposiez que les
18 navires qui s'approchaient constituaient une attaque de pirates.

19 Comment cela vous est-il venu à l'idée qu'il s'agissait d'une attaque de pirates ?

20 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je supposais cela car les régions étaient peu
21 sûres en ce qui concerne la piraterie et d'après l'information qui m'avait été donnée.

22 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Parmi les informations que vous aviez, vous
23 ne pouviez pas exclure le fait qu'il pouvait également s'agir d'officiers de l'Etat côtier ?

24 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Certes, je ne pouvais pas l'exclure. Je n'ai pas
25 exclu cette possibilité.

26 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Avez-vous essayé de vous échapper ? Est-ce
27 que vous aviez la moindre chance de vous échapper ?

28 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je supposais qu'il s'agissait d'une attaque de
29 pirates et, bien évidemment, j'ai essayé de m'enfuir et j'ai donné l'ordre de démarrer les
30 machines et d'aller en haute mer.

31 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Aviez-vous des chances réelles, vu votre
32 vitesse, d'échapper aux vedettes si elles avaient voulu vous attraper ?

1 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – A ce moment, je ne peux pas vous dire
2 exactement, car je ne connaissais pas les détails, les caractéristiques techniques des deux
3 navires et jusqu'à maintenant, je ne sais pas quelle était la vitesse, combien de carburant ils
4 avaient à bord. C'est pourquoi je ne suis pas en mesure d'évaluer nos chances de nous
5 échapper.

6 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Mais vous avez vu avant qu'il y avait des
7 soldats à bord ?

8 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, j'ai vu des personnes en uniforme et, pour
9 moi, un uniforme peut être porté par n'importe qui et n'importe quel navire peut être peint en
10 gris.

11 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Est-il habituel, dans la navigation
12 internationale, qu'un bateau approché par un gouvernement officiel ne hisse pas son pavillon
13 et ne s'arrête pas ?

14 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je comprends que, lorsqu'il s'agit d'un bateau
15 de la Marine en service, il devrait hisser son pavillon.

16 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Le navire de marine marchande ou le navire
17 militaire ou les deux ?

18 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Selon les circonstances, le navire de la Marine
19 devrait annoncer la couleur lorsqu'il est en service pour arraisonner un autre navire, mais un
20 navire marchand n'est pas obligé de hisser son pavillon.

21 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Vous voulez dire qu'un navire de la marine
22 marchande approché par un navire gouvernemental n'est pas obligé d'indiquer son identité en
23 hissant son pavillon ? Est-ce que c'est ce que vous voulez dire ?

24 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Selon la région où navigue le navire, aucun
25 navire de marine marchande n'est contraint de hisser son pavillon national dès qu'un navire de
26 la Marine nationale s'approche.

27 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Venons-en maintenant à la question de la
28 force appliquée. Vous avez dit que la vedette a tiré sur le Saiga. De quel côté est-ce qu'ils ont
29 tiré ?

30 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Les vedettes ont approché le Saiga côté bâbord
31 et ils ont tiré de ce côté.

32 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Et ils ont tiré de ce côté ?

1 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Il y avait un angle, ce n'était pas un angle de
2 90 degrés, l'angle était de 45 degrés du côté de la proue et les balles l'ont touché, le côté
3 bâbord et l'avant.

4 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Quelles sont les parties du navire qui ont été
5 touchées par des balles ? Pouvez-vous l'expliquer ? Est-ce la partie supérieure ? La partie
6 inférieure ?

7 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – On pourrait peut-être voir les photos qui ont
8 été montrées hier et, en particulier, c'était la superstructure qui était endommagée et, à la
9 gauche, la gauche était touchée côté passerelle sur un pont et le second pont où était le
10 troisième lieutenant, où il y a les chaloupes de sécurité et le troisième mécanicien était dans sa
11 cabine, le hublot a été perforé par des balles. Il a déjà été déclaré que ces balles ont connu un
12 déplacement.

13 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Comment est-ce qu'elles ont changé leur
14 direction ces balles ? C'étaient des ricochets ?

15 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, exactement, je veux dire qu'il y a eu des
16 ricochets de ces balles.

17 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Autre formulation : hier, il a été dit qu'il y
18 avait une mitrailleuse et une mitrailleuse.

19 Qu'est-ce qu'on entend par "mitrailleuse principale" et des mitrillettes portées par
20 les soldats ? Est-ce que vous avez vu que la mitrailleuse a été utilisée ? Sur la vedette ?

21 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – J'ai vu quelqu'un qui était à côté de la
22 mitrailleuse et il portait un uniforme. J'ai vu des soldats avec des mitrillettes qui ont tiré sur
23 nous. Je suis allé à tribord et je n'ai pas regardé cela de très près, j'ai juste jeté un coup d'œil et
24 j'ai fermé la porte du pont.

25 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Vous n'avez donc pas vu que l'on a utilisé la
26 mitrailleuse contre le Saiga ?

27 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne peux pas le dire car je n'étais dehors que
28 quelques secondes. Ou bien je ne sais pas si la mitrailleuse a tiré sur nous, mais il y avait une
29 personne en uniforme qui desservait cette mitrailleuse, cela, je l'ai vu.

30 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Dans quelle circonstance auriez-vous arrêté le
31 navire et coopéré avec les soldats ?

32 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Veuillez répéter la question s'il vous plaît ?

1 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Capitaine Orlov, qu'est-ce que les soldats
2 devaient faire, à votre point de vue, pour vous arrêter et pour coopérer avec vous ?

3 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne sais pas ce que les soldats devaient faire
4 pour stopper mon navire, mais j'ai donné l'ordre de stopper. J'étais dans la salle des machines
5 et j'ai vu que le premier-lieutenant était blessé et qu'il avait besoin d'aide. Ils ont tiré sur la
6 salle des machines. L'huile fuyait, le moteur aurait pu être endommagé. Il n'y avait plus aucun
7 sens de continuer. C'est pourquoi j'ai demandé l'arrêt des machines.

8 **M. le Président** (*interprétation*). - Professeur Lagoni, nous n'avons plus que
9 10 minutes par rapport à la pause normale.

10 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Je vais pouvoir terminer avant midi.

11 Vous avez arrêté les machines du Saiga après l'usage de la force. C'est bien
12 exact ?

13 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Oui, après que l'on nous ait tiré dessus et que
14 l'on ait tiré dans la salle des machines à partir du haut et lorsque le second a été blessé, j'ai
15 ordonné l'arrêt des machines.

16 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Vous n'auriez pas stoppé les machines sans
17 usage de la force ?

18 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne peux dire ce qu'il en aurait été, car, à ce
19 moment, je croyais toujours qu'il s'agissait d'une attaque de pirates. Pour moi, il était difficile
20 de savoir ce qui aurait pu se produire ultérieurement.

21 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). – Lorsque les soldats sont montés à bord, est-ce
22 que les panneaux étaient verrouillés, vers la salle des machines ?

23 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne sais pas exactement. Au moment où ils
24 nous ont abordés et ensuite, lorsqu'une partie de l'équipage est allée à la salle des machines,
25 sur le panneau de bâbord, nous n'avons pas eu le temps de verrouiller le panneau d'entrée côté
26 bâbord est.

27 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - En ce qui concerne les cabines, est-ce-que les
28 cabines de l'équipage était verrouillées ?

29 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne sais pas si elles étaient verrouillées ou
30 juste fermées.

31 Concrètement, la porte de ma cabine était juste fermée et n'était pas verrouillée,
32 mais ils ont essayé de l'enfoncer pour quelque raison que je ne connais pas.

1 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce-que les portes des cabines sont
2 verrouillées normalement ?

3 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - En règle générale, je ne verrouille pas la porte
4 de ma cabine en mer, quand je suis en haute mer.

5 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Tous les membres de l'équipage n'était pas
6 dans la salle des machines ? Où était le reste de l'équipage: le second, le cuisinier, le radio ?

7 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Je ne sais pas exactement où ils étaient.

8 Le cuisinier était dans sa cambuse et peut-être qu'il n'a pas entendu l'alarme. Le
9 radio était dans la salle des machines, le second y était aussi. Il y avait environ 15 à
10 16 personnes.

11 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Il est allégué que deux membres de l'équipage
12 ont été blessés. Etiez vous présent ? Est-ce-que vous avez vu comment il était blessé ?

13 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - J'ai vu de mes propres yeux comment le
14 second a été blessé et en ce qui concerne l'autre, je n'étais pas là, je l'ai vu plus tard.

15 Lorsque l'équipage était réuni sur le pont, c'est là que j'ai vu le deuxième membre
16 de l'équipage.

17 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce-qu'on a tiré directement sur le second
18 ou est-ce qu'il a été blessé par ricochet ?

19 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Je crois que c'était par ricochet. Je n'ai pas vu
20 s'il s'agissait d'un coup de feu direct. Je n'ai pas vu les personnes qui tiraient car notre
21 équipage essayait de se cacher, de ne pas être vu par les attaquants.

22 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce-que vous pensiez que les blessures
23 étaient sérieuses ? Si vous le pensiez, pourquoi est-ce que vous n'avez pas mentionné cela
24 dans vos mémorandums du 29 octobre et du 9 novembre 1997 ? Ces mémorandums envoyés à
25 l'opérateur A.B.S. ?

26 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). - Je ne connais pas les mémorandums que vous
27 avez indiqués, mais sur les deux que j'ai envoyés à A.B.S., il était indiqué que le second était
28 blessé.

29 Voici mon mémorandum du 29 octobre et, là, vous voyez que le second était
30 blessé à deux reprises à sa main gauche et, cela, je l'ai mentionné.

31 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Quand M. Niasse Kjibril a obtenu les premiers
32 secours ?

1 **M. M.A. Orlov** (*interprétation*). – Je ne peux vous le dire avec précision, mais
2 c'était probablement lorsqu'il était déjà sur un bateau. Nous avons pris un petit sac
3 d'infirmier donné au premier lieutenant et lorsque ce membre de l'équipage était sur le
4 bateau.

5 **M. le Pr Lagoni** (*interprétation*). - Capitaine Orlov, merci.

6 Monsieur le Président, ceci conclut mon contre-interrogatoire. Je pense que
7 M. von Brevern va poursuivre cet après-midi. Merci.

8 **M. von Breven** (*interprétation*).- Monsieur le Président, me permettez-vous de le
9 faire maintenant ? Je n'ai pas besoin de plus de 5 minutes ?

10 **M. le Président** (*interprétation*). - C'est une minute avant notre heure de clôture.
11 J'aimerais rencontrer les agents pour des raisons logistiques, je proposerais que deux de
12 chacune des parties viennent me rejoindre au plus vite après la suspension de séance dans
13 mon bureau au cinquième étage.

14 La session est suspendue. Nous nous retrouvons à 14 heures, comme
15 habituellement.

16 **L'audience est levée à 12 heures.**